

# L'intervention du coroner à la suite de chutes fatales

M<sup>e</sup> Catherine Rudel-Tessier,  
coroner en chef

# Plan de la présentation

- Survol du rôle du coroner
- Chutes mortelles chez les aînés: un phénomène de mortalité complexe
- Sous-déclaration des décès consécutifs à des chutes
- Recommandations des coroners
- Vos questions

*Pour la vie!*

# Rôle du coroner

*Pour la vie!*

# Rôle du coroner

- Mandat défini par la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (RLRQ, chapitre R-0.2).
- Le coroner a pour fonction de rechercher, au moyen d'une investigation ou d'une enquête:
  - L'identité de la personne décédée;
  - La date et le lieu du décès;
  - Les causes probables et les circonstances du décès.
- S'il y a lieu, le coroner peut faire des recommandations visant une meilleure protection de la vie humaine.
- Son rapport est public et largement diffusé.

*Pour la vie!*

# Motifs de signalement d'un décès

- Décès violent, obscur ou survenu par suite de négligence
- Cause de décès inconnue
- Identité inconnue
- Entrée au Québec du corps d'une personne décédée ailleurs de cause obscure, violente ou par suite de négligence
- Transport d'une dépouille hors du Québec

*Pour la vie!*

# Motifs de signalement

- Tout décès survenant dans:
  - un centre de réadaptation;
  - un pénitencier ou un centre de détention;
  - une unité d'encadrement intensif;
  - un poste de police;
  - une garderie;
  - une famille d'accueil;
  - sous garde dans un établissement de santé.

*Pour la vie!*

# Qui doit signaler le décès?

- De façon générale, médecin ou agent de la paix
- Mais toute personne peut signaler un décès violent, obscur ou survenu par suite de négligence si elle a des motifs de croire que le décès a échappé à l'attention du coroner ou des policiers

*Pour la vie!*

# Quelques chiffres

- Bon an mal an, environ 7 % des décès sont signalés au coroner:
  - 4 266 en 2014;
  - 4 362 en 2013;
  - 4 462 en 2012.
- Près de 5 000 rapports d'investigation ou d'enquête publique déposés l'an dernier.
- Environ 7 % des rapports contiennent des recommandations.

*Pour la vie!*



# Rôle du coroner

- Mission = protéger la vie humaine
- Travail de collaboration avec plusieurs partenaires:
  - Services policiers;
  - Autres organismes d'enquête (CSST, BST, etc.);
  - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale;
  - Réseau de la santé;
  - Maisons funéraires;
  - Intervenants engagés dans la prévention des décès ou le mieux-être des citoyens.

*Pour la vie!*

# Prévention des décès

- La prévention des décès s'effectue par:
  - les recommandations formulées à la suite d'un décès;
  - l'alimentation d'une vaste banque de données épidémiologiques;
  - la collaboration avec des chercheurs et groupes intéressés;
  - la sensibilisation du public et des décideurs.

*Pour la vie!*

# En résumé

- Documenter les causes probables et les circonstances des décès aussi exhaustivement et justement que possible.
- Formuler des recommandations dans le but d'éviter d'autres décès.
- Travailler en synergie avec les acteurs du milieu pour favoriser l'action et le changement.
- Prévenir la survenance de décès évitables et améliorer l'encadrement et la prestation des services aux aînés.

*Pour la vie!*

# Chutes mortelles chez les aînés: un phénomène de mortalité complexe

*Pour la vie!*

# Chutes mortelles chez les aînés

- Décès consécutif à une chute = signalement obligatoire au coroner.
- Le coroner procède à l'investigation du décès.
- Il en détermine les causes probables et les circonstances:
  - Qui est décédé?
  - Quand et où la personne est-elle décédée?
  - Comment et pourquoi la personne est-elle décédée?
  - Est-il possible d'éviter qu'un tel décès se reproduise?

*Pour la vie!*

# Chutes mortelles chez les aînés

- Pour répondre à ces questions, le coroner se basera sur différents documents et expertises, selon le cas:
  - Dossier médical et notes évolutives;
  - Relevé RAMQ;
  - Information provenant de l'entourage;
  - Autopsie;
  - Analyses toxicologiques;
  - Enquête policière.

*Pour la vie!*

# Chutes mortelles chez les aînés

- Tendence à la hausse des décès par chute accidentelle

*Pour la vie!*

# Décès par chute accidentelle 2009-2013\*

<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
173	179	275	324	340

\*D'après les rapports d'investigation terminés.

*Pour la vie!*



# Chutes mortelles chez les aînés

- Environ 73 % des chutes mortelles surviennent chez les 65 ans et plus
  - En moyenne 189 décès par année
- Environ 64 % des chutes mortelles chez les 65 ans et plus surviennent à domicile
  - En moyenne 120 décès par année

*Pour la vie!*

# Chutes mortelles: phénomène de mortalité complexe

- Difficile d'obtenir un portrait complet et réaliste des décès consécutifs à des chutes.
- Signalement obligatoire mais souvent omis pour diverses raisons:
  - Lieu du décès peut être différent du lieu de l'événement;
  - Délai entre la chute et le décès;
  - Décès multifactoriels (la chute peut être un facteur parmi d'autres);
  - Décès attribués à des fractures d'origine non précisée;
  - Cause de décès versus facteur contributif.

*Pour la vie!*

# Sous-déclaration des décès consécutifs à des chutes

*Pour la vie!*

# Sous-déclaration des décès

- Registre des événements démographiques (RED):
  - Appartient au MSSS;
  - Alimenté et entretenu par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).
- Le RED comporte un fichier des décès qui est constitué à partir des bulletins de décès (SP-3).

*Pour la vie!*

# Sous-déclaration des décès

- Près de 475 chutes mortelles inscrites au RED chaque année en moyenne.
- Seulement 260 chutes mortelles signalées au coroner chaque année en moyenne.

*Pour la vie!*

# Sous-déclaration des décès

- RED: plusieurs centaines de décès attribués à des fractures d'origine non précisée (souvent fractures col du fémur) et non signalés au coroner

*Pour la vie!*

# Sous-déclaration des décès

- Constat évident: des centaines de décès violents échappent au coroner.

*Pour la vie!*

# Sous-déclaration des décès

- Décès non déclarés = surtout chutes et fractures.
- Probable qu'une très grande proportion de ces décès touchent des personnes âgées.

*Pour la vie!*



# Enrayer la sous-déclaration

- Le Bureau du coroner (BC) s'efforce d'enrayer la problématique de la sous-déclaration des décès par divers moyens:
  - Entente avec l'ISQ;
  - Aide-mémoire pour les coroners;
  - Information des partenaires du réseau de la santé;
  - Sensibilisation des acteurs des milieux de soin et d'hébergement des personnes âgées;
  - Sensibilisation du public à la possibilité de signaler un décès (familles, proches, visiteurs).

*Pour la vie!*

# Entente avec l'ISQ

- En mai 2015, le BC a présenté une demande à l'ISQ afin d'obtenir périodiquement les SP-3 associés aux décès violents non signalés au coroner.
- Objectif: revoir tous les SP-3 et procéder à l'investigation des cas répondant aux motifs prévus par la loi.

*Pour la vie!*

# Entente avec l'ISQ

- Différentes solutions technologiques pour l'échange des données sont à l'étude.
- Quelques questions juridiques sont en voie d'être examinées.

*Pour la vie!*

# Aide-mémoire pour les coroners

- Outil développé en 2014 afin d'améliorer la qualité des rapports d'investigation portant sur des chutes mortelles.
- Objectifs:
  - Prendre en considération les principaux facteurs de risque associés aux chutes;
  - Faciliter la rédaction de rapports exhaustifs et utiles à des fins de prévention.

*Pour la vie!*

# Recommandations des coroners

- Les recommandations sur les chutes concernent notamment:
  - l'évaluation des capacités locomotrices;
  - l'optimisation de la gestion des risques;
  - les facteurs environnementaux;
  - la surveillance.

*Pour la vie!*

# Conclusion

- Le BC travaille fort pour:
  - enrayer la sous-déclaration des décès;
  - concevoir et diffuser des recommandations en phase avec l'état des connaissances scientifiques et la réalité des aînés.
- Vous faites partie de la solution.

*Pour la vie!*

# Place à vos questions

*Pour la vie!*